

## **Rapport de la commission de gestion pour l'année 2021**

La Commission de gestion (ci-après : la CoGest) composée de :

Mesdames Maud Carrard Gay, excusée les 7 décembre 2021 et 26 avril 2022  
Poona Mahshoor, jusqu'au 21 mars 2022; excusée les 27 septembre 2021 et 3 novembre 2021

Messieurs Philippe Anderegg  
Claude Bidlingmeyer (président jusqu'au 7 décembre 2021), excusé dès le 21 mars  
Antonio Magallanes, dès le 21 mars; excusé les 28 mars, 12 et 31 mai  
Nicolas Mivelaz, excusé les 3 novembre 2021 et 31 mai 2022  
Olivier Paley (rapporteur)  
Federico Rapini (président dès le 21 mars 2022 )

a tenu dix séances qui lui ont permis de se pencher sur l'année sous révision.

Dates des séances : 22 septembre 2021; 27 septembre 2021; 3 novembre 2021, 7 décembre 2021 ; 21 mars 2022, 28 mars 2022, 26 avril 2022, 3 mai 2022, 12 mai 2022, 31 mai 2022.

Un catalogue de questions a été soumis à la Municipalité qui y a répondu par écrit ainsi qu'oralement lors de deux séances avec Mme La Syndique Monique Choulat Pugnale, dont une avec Mme Marielle Vontobel, boursière communale.

Le rapport de la CoGest se présente donc ainsi :

- A. Questions posées à la Municipalité avec ses réponses et les commentaires de la CoGest
- B. Revue par la CoGest du rapport de gestion de la Municipalité
- C. Revue 2020 des vœux de la CoGest
- D. Vœux de la CoGest 2021
- E. Conclusions

## **A. Questions posées à la Municipalité avec ses réponses et les commentaires de la CoGest**

### **1 CYBERATTAQUE**

#### **1.1 OFISA**

##### **1.1.1 Pour quelle raison la commune a-t-elle confié le mandat d' « Audit de sécurité » à Ofisa ? Et est-ce que cette société dispose de compétences d'audit ?**

Réponse de la Municipalité : *Ce rapport a été nommé par la société Ofisa « audit de sécurité », cette dernière n'étant pas habilitée à effectuer un audit, il s'agit en réalité d'un rapport technique de l'IT de la Commune. De plus cette société était en charge de la gestion de l'infrastructure et de la sécurité informatique de la Commune, elle ne pouvait auditer son propre travail. En 2017, suite à l'arrivée de la nouvelle Cheffe de Service Finances et Informatique, la Municipalité a demandé un point de situation sur l'IT de la Commune. En effet, le progiciel<sup>1</sup> Ofisa « GEFI » utilisé par la Commune à cette période était obsolète, il ne correspondait plus aux normes en vigueur et ne bénéficiait plus de développement de la part de son concepteur, Rolle était l'une des dernières communes à l'utiliser. De plus, l'infrastructure informatique de la Commune présentait des défaillances techniques et ne permettait pas de migrer les données de la Commune vers un nouveau progiciel, par conséquent afin de mieux comprendre la situation un rapport a été demandé à Ofisa, rapport nommé par ces derniers « audit de sécurité ». En parallèle une analyse des besoins en ressources humaines a été effectuée par la société Teamlog, qui démontrait un manque de ressource et l'impossibilité sans le combler de migrer vers un nouvel ERP. Pour plus de détail, le préavis 2016 – 2021 / No 36, daté du 21 janvier 2019 peut être consulté. L'étude des besoins (Séances avec la Municipalité et Chefs de service, entretien de chaque collaborateur utilisateur de l'ERP, établissement du cahier des charges et rédaction du dossier d'appel d'offres) a été effectuée durant l'année 2018. Suite à ce rapport, Ofisa a déterminé le coût du besoin de renouvellement de l'infrastructure qui fait partie intégrante du préavis. Les nouveaux serveurs, switchs et licences devaient permettre de répondre aux problématiques listées dans leur rapport. Ofisa est le prestataire informatique de la Commune depuis l'année 2005 et en charge de son Progiciel (ensemble de logiciels professionnels conçus pour répondre aux différents besoins d'une entreprise) et de l'infrastructure informatique depuis 2008.*

##### **1.1.2. La Municipalité peut-elle fournir davantage d'informations au sujet du départ de l'informaticien et de son engagement chez Ofisa ? À quel moment la Municipalité a-t-elle appris ce départ ?**

Réponse de la Municipalité : *Le 19 juillet 2021, l'informaticien de la Commune a envoyé un courrier recommandé à la Municipalité, l'informant de sa démission pour le 30 septembre 2021, conformément aux délais de congé contractuel.*

#### **1.2 MISE EN OEUVRE DES MESURES**

##### **1.2.1 Après la publication de l'audit d'Ofisa en 2017, quelle(s) personne(s) était/étaient en charge du suivi et de l'application des mesures préconisées dans le document ? Quelle a été l'implication de la Municipalité dans ce suivi ?**

Réponse de la Municipalité : *Voir réponses aux questions sous 1.1.1. Le renouvellement de l'infrastructure effectué sur les conseils et analyses d'Ofisa, qui a également délivré et installé le matériel au data center de la Commune, devait permettre l'application de ces mesures par cette dernière, en charge de l'infrastructure informatique de la Commune. Afin de s'en assurer, la Municipalité a demandé à la Société BDO en date du 16 août 2019, une offre de services pour un audit informatique. Il est précisé dans l'offre, que le but de l'audit était d'obtenir un rapport présentant une vue synthétique de la gestion du système information, ainsi qu'une analyse des risques opérationnels et/ou techniques liés à ce système, suite à la mise en place de la nouvelle infrastructure, l'externalisation des serveurs et à la migration sur un nouveau progiciel ERP ProConcept. Cet audit devait avoir lieu début 2020, après la clôture des comptes. Malheureusement, la situation sanitaire n'a pas permis de la réaliser, car elle ne pouvait être effectuée qu'en présentiel. Toujours à cause des conditions sanitaires, plusieurs planifications ont ensuite été repoussées. L'audit a finalement eu lieu début 2021.*

##### **Commentaire de la Cogest :**

La CoGest déplore le fait que la Municipalité n'ait pas réagi plus rapidement et implémenté les mesures préconisées déjà en 2017.

**1.2.2. La CoGest souhaite obtenir des chiffres mis à jour concernant la mise en œuvre des quelque 70 mesures préconisées dans les audits Ofisa, SCRT, BDO et GovCert (les chiffres à disposition de la CoGest datent de septembre 2021).**

Un fichier Excel détaillant le suivi des recommandations a été présenté lors de la séance du 26 avril 2022. La CoGest a reçu confirmation que les mesures les plus critiques avaient été implémentées et que les mesures restantes sont en cours d'implémentation.

**1.2.3 Un nouvel audit informatique est-il prévu/en cours ?**

*Réponse de la Municipalité : La Municipalité prévoit de mandater l'Association Suisse Cyber-safe pour un audit de son infrastructure informatique, dès que cette dernière sera totalement stabilisée. Le but étant l'obtention du label reconnu dans le milieu communal, ainsi que par les organisations publiques et PME.*

Commentaire de la CoGest :

La CoGest salue la volonté de la Municipalité d'obtenir un label, mais souligne que l'implémentation des mesures est prioritaire. La CoGest estime absolument nécessaire qu'un nouvel audit ait lieu.

## **1.3 SERVICE INFORMATIQUE**

**1.3.1 L'ancien informaticien de la Commune a-t-il été remplacé ?**

*Réponse de la Municipalité : En regard du contexte actuel, l'ancien informaticien a été remplacé par une personne plus expérimentée.*

**1.3.2. Serait-il envisageable d'externaliser complètement cette tâche ?**

*Réponse de la Municipalité : Un contrat de mandat ne décharge pas la Commune de sa responsabilité du suivi de la gestion de son infrastructure informatique, qui nécessite des compétences d'un spécialiste. La société PWC, qui nous accompagne actuellement dans l'élaboration du cahier des charges pour la gestion de notre infrastructure informatique, ne le recommande pas. Il ne serait pas raisonnable de se passer de la fonction d'un informaticien, d'autant plus que l'informatique, indispensable au fonctionnement d'une Administration devient toujours plus important, il s'agit d'un poste clé. De plus, l'externaliser serait beaucoup plus onéreux et demanderait une plus grande implication de la cheffe de service.*

## **1.4 COMMUNICATION**

**1.4.1. Quelle réaction concrète a suscitée le courriel de GovCert du 24 juin 2021 ?**

*Réponse de la Municipalité : Ce courriel est arrivé pendant les vacances de l'informaticien et l'absence maladie de la Cheffe de service. Début juillet, les personnes dont les boîtes mail ont été volées ont été informées que leurs données figuraient sur le Darkweb, ainsi que la Police Cantonale cybersécurité et la responsable de la protection des données du Canton.*

**1.4.2. Est-ce bien cet échange et son contenu qui n'ont pas été communiqués à la Municipalité ?**

*Réponse de la Municipalité : Le courriel de GovCert n'a pas été transféré à la Municipalité.*

**1.4.3. Un processus a-t-il été mis en place pour améliorer la transmission d'informations lorsqu'un responsable/chef de service est absent ?**

*Réponse de la Municipalité : Un processus de gestion et communication de crise est en cours d'élaboration.*

Commentaire de la CoGest :

La CoGest estime que l'introduction d'un processus de gestion et de communication est prioritaire. L'accès aux e-mails de personnes ayant des fonctions clé devrait être assuré en cas d'absences, planifiées ou non. La mise en place d'un tel mécanisme est fortement conseillé.

Conclusions de la CoGest :

La CoGest déplore que la Municipalité ait fait une confiance aveugle en son prestataire et tire le constat que la source du problème provient notamment d'un manque de compétences à l'interne et l'externe, ainsi que d'un manque de compétences de gestion. La CoGest espère que l'audit de Vicario fera la lumière sur d'éventuels autres dysfonctionnements au sein de la commune et permettra d'identifier des mesures pour y remédier.

## **2 VICARIO EN TEMPS QUE PRESTAIRE**

**2.1. La CoGest souhaite obtenir une liste exhaustive des mandats attribués à Vicario dans les 5 dernières années.**

Réponse de la Municipalité : *Il n'y a pas de mandat attribué à la Société Vicario ni actuellement ni par le passé excepté l'audit actuel. Nous ne trouvons pas de trace de collaboration avec cette société.*

Commentaire CoGest :

La CoGest est surprise que la Municipalité ne puisse pas répondre clairement par oui ou par non et que la Municipalité ne puisse pas confirmer ou infirmer le fait que Vicario soit un fournisseur de la commune ou pas.

## **3 REVENUS ACCESSOIRES, DÉCLARATION DES INTÉRÊTS**

**3.1. La CoGest souhaite obtenir la plus récente version du registre des intérêts de la Municipalité.**

Les documents ont été remis à la CoGest qui n'a rien relevé de particulier.

**3.2. Quelle est la procédure interne à la Commune pour la déclaration des revenus accessoires des employés communaux ? Idem pour la déclaration des intérêts ?**

Réponse de la Municipalité : *Un formulaire de déclaration des activités accessoires est soumis au personnel communal.*

**3.3. Ces dispositions figurent-elles dans un règlement communal ?**

Réponse de la Municipalité : *Oui, dans le règlement du personnel de la Ville de Rolle, Art. 22 Occupations accessoires.*

**3.4. À quelle fréquence ces informations sont-elles mises à jour ?**

Réponse de la Municipalité : *Une fois par année.*

## **4. TURNOVER DANS L'ADMINISTRATION COMMUNALE**

**4.1. Quelle est la durée prévue du mandat de M. Serge Gambarasi ?**

Réponse de la Municipalité : *12 mois*

**4.2. La recherche d'un remplaçant à plus long terme de M. Gambarasi est-elle lancée ?**

Réponse de la Municipalité : *La Municipalité attend le retour de l'audit par Vicario avant de lancer le recrutement.*

Commentaire de la CoGest :

La CoGest recommande à la Municipalité de rendre ce recrutement prioritaire suite au résultat de l'audit fin mai et a pris bonne note qu'une certaine flexibilité de la part de M. Gambarasi existe afin d'assurer sa succession.

**4.3. Quel est le taux de roulement du personnel (« turnover ») au sein de l'administration communale ?**

Réponse de la Municipalité : *16.36%*

La CoGest est surprise que ce taux, pourtant conforme à la moyenne, ait été un des principaux arguments avancés pour la réalisation de l'audit par Vicario.

**4.4. La Commune dispose-t-elle d'un dispositif d'intégration des nouveaux employés ?**

Réponse de la Municipalité : *Il y a une procédure interne mise en place en 2017 pour l'accueil de nouveaux membres du personnel. En raison de la pandémie, cette procédure a dû être mise de côté. Depuis la levée des mesures de contraintes, la procédure a été reprise à l'arrivée des nouveaux membres du personnel.*

#### **4.5. Quel est le dispositif prévu au sein de l'administration afin de garantir un passage de témoin harmonieux en cas de départ ?**

Réponse de la Municipalité : *Lors d'un départ d'un chef de service, le cadre supérieur met en place un tuilage lorsque cela est possible.*

### **5 AUDIT DE L'ADMINISTRATION (PRÉAVIS NO.12 2021/2026)**

#### **5.1. Quel est l'état d'avancement de l'audit de l'administration ?**

Réponse de la Municipalité : *Un compte-rendu sera donné mi à fin mai 2022 à la Municipalité.*

#### **5.2. À quel moment la CoGest pourra-t-elle consulter ce document ?**

Réponse de la Municipalité : *La CoGest pourra voir ce rapport lorsqu'elle analysera l'année 2022.*

#### Commentaire de la CoGest :

La CoGest souhaite l'obtenir le plus rapidement possible.

#### **5.3. À quel moment les conclusions de ce rapport seront-elles publiées ? Quelle est la communication prévue autour de cet audit ?**

Réponse de la Municipalité : *Aucune publication n'est prévue, par contre une communication au Conseil Communal est prévue dès que possible, probablement en juin 2022.*

### **6. EXTERNALISATION DES TÂCHES**

#### **6.1. Au moment de réaliser un préavis, quelles sont les dispositions qui régissent le recours à des bureaux d'étude externes ou la réalisation des études de projet à l'interne ?**

Réponse de la Municipalité : *Tous les projets de faible ampleur en lien avec l'entretien des bâtiments et des infrastructures sont systématiquement menés en interne. Les petites transformations d'aménagement de bâtiment, les extensions et modifications de minime importance du réseau de gaz, des collecteurs, du réseau d'éclairage public et du réseau routier sont généralement menés en interne. Les projets dans les domaines de la mise en séparatif ou du redimensionnement des réseaux qui nécessitent des compétences pluridisciplinaires (ingénieurs civils, ingénieurs trafic, ingénieurs en environnement, géomètres, etc.) font l'objet d'un appel d'offres. Il en va de même avec les projets de construction ou de rénovation de bâtiments.*

#### **6.2. Il peut se passer un long moment entre l'étude d'un projet et sa réalisation. Les études sont-elles systématiquement vérifiées et adaptées en cas de besoin ?**

Réponse de la Municipalité : *Effectivement des études subissent des adaptations en fonction des oppositions, des remarques des services cantonaux et des opportunités. Pour exemple l'étude du passage inférieur de la Route des 4 communes qui a subi plusieurs modifications au vu des exigences des CFF. À chaque fois il y a lieu d'adapter l'étude aux nouvelles contraintes.*

### **7. EMPREINTE CARBONE DE LA CAISSE DE PENSION COMMUNALE**

#### **7.1. La Municipalité dispose-t-elle du bilan carbone du portefeuille d'investissement de la caisse de pension du personnel communal ?**

Réponse de la Municipalité : *Oui. <https://www.cipvd.ch/placements/investissements-responsables>*

#### **7.2. Des critères ESG sont-ils appliqués pour la gestion des avoirs de prévoyance des employés communaux ? Si oui, quels sont-ils ?**

Réponse de la Municipalité : *Dans une optique d'investissement à long terme, la Caisse prend en considération depuis plusieurs années les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (critères ESG).*

### **8. SURFACTURATION DE GAZ ÉVOQUÉE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE JUIN 2021**

## **8.1. La source du problème évoqué lors de la séance de juin 2021 (la commune a facturé plus de gaz qu'elle en a acheté aux SIL) a-t-elle été identifiée ?**

Réponse de la Municipalité :

a) C'est au début de l'année 2020 que la différence sur les consommations 2019 a été signalée aux SIL. Il a été très vite admis et reconnu que l'erreur devait venir de la méthode de comptage du gaz lors de l'injection dans le réseau de distribution rollois. Afin de se prémunir contre une facturation rétroactive, les SIL et la Commune de Rolle ont signé un document où chacun s'engage à ne pas revendiquer d'arriéré.

b) À ce jour, la source de l'erreur n'est pas encore identifiée avec certitude. Ce n'est que durant l'année 2021 qu'une collaboration intensive entre l'exploitant du réseau et le service technique a permis d'effectuer des relevés mensuels de la consommation de gaz à Rolle.

c) Les SIL ont également procédé à différents réglages ou coupures à tour de rôle des postes de détente et de comptage à l'entrée du réseau de Rolle. L'année 2021 n'a pas encore permis de trouver toutes les réponses à cette situation. Les SIL comptent sur l'année 2022 pour obtenir toutes les réponses à cette situation.

## **8.2. Quel est l'avantage pour Rolle d'avoir signé ce document sur les arriérés ? Existe-t-il un risque d'avoir à compenser les SIL? N'est-ce pas plutôt le contraire ?**

Réponse de la Municipalité :

*A ce jour, il est admis par les SIL que nous sommes en face d'une sous-facturation de la fourniture de gaz à la Commune de Rolle. Ce document a été signé afin d'éviter que les SIL ne puissent revendiquer, rétroactivement, des kWh livrés à Rolle mais non comptabilisés par leur installation de comptage. Le graphique ci-dessous présente la différence entre la livraison à la Commune de Rolle par les SIL et la distribution totale aux consommateurs rollois. Jusqu'en 2018 (hormis 2017), les différences étaient minimes et attribuables à des fuites et/ou des erreurs de compteurs. Les différences que l'on observe depuis 2018 doivent être d'un autre ordre, car elles sont plus importantes. Dans cette période, les SIL ont installé une deuxième injection dans le réseau de Rolle depuis Tartegnin. Ils ont également modifié l'injection principale située à la place de l'Industrie. Durant ce laps de temps, nous n'avons apporté aucune modification à l'ensemble de nos compteurs ou à notre système de relevé, raison pour laquelle il a été très vite admis que l'erreur doit provenir des installations des SIL.*

Commentaire de la CoGest :

La Cogest reprendra ce point dans son analyse 2022.

## **9. UN POINT SUR LA SITUATION DES PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ NO. 57 ET 58 (LÉGISLATURE 2016/2021)**

9.1. 58/2016-2021 01.03.2021 Demande de crédit d'étude pour l'aménagement de la route de la Vallée, du chemin de Jolimont et du chemin du Grand-Pré

Réponse de la Municipalité : *L'étude, après la mise à l'enquête, est stoppée dans l'attente de l'avancement du projet NSP Schenk et surtout du projet immobilier afin de prendre en considération les adaptations qui seraient nécessaires pour s'intégrer avec ces deux dossiers.*

9.2. 57/2016-2021 01.02.2021 Demande de crédit d'étude pour l'interface de la gare de Rolle

Réponse de la Municipalité : *Suite à l'adoption du préavis par le Conseil communal, le mandat a été adjugé au consortium. Puis, une convention de subventionnement avec la DGMR a été signée dans la foulée. L'étude a été formellement lancée avec le premier GT du 15 octobre 2021.*

## **10. BIENS IMMOBILIERS DE RENDEMENT**

**10.1. La CoGest souhaite obtenir une liste exhaustive de l'immobilier de rendement de la Commune, avec distinction pour celui géré en direct et celui dont la gestion est confiée à CoGestim ou à toute autre régie.**

Réponse de la Municipalité : *Sauf erreur, seules les salles de classe au Château sont gérées en direct (à confirmer).*

1. 20555 - Château de Rolle - 1180 Rolle
2. 20556 - Prom. Des Grandes-Buttes 1 - 1180 Rolle
3. 20557 - Collège du Martinet - Av. Général-Guisan 23 - 1180 Rolle
4. 20563 - Pl. de l'Industrie 1-3 - 1180 Rolle
5. 20564 - Grand-Rue 44 - 1180 Rolle
6. 20565 - Rte des Abattoirs - 1180 Rolle



7. 20566 - Rte de Gilly - 1180 Rolle
8. 20599 - Parking de la Tête Noire - 1180 Rolle
9. 20600 - Rue du Port 15 - 1180 Rolle
10. 20630 - Terrasse Bord de lac - 1180 Rolle
11. 20631 - Grand-Rue 71 - ex-Débridée - 1180 Rolle
12. 20685 - Port des Vernes - 1180 Rolle (local Manigley)
13. 20695 - Rue du Temple 2 - Grand-Rue 58bis - 1180 Rolle
14. 20753 - Grand-Rue 16 - 1180 Rolle
15. 20771 - Port des Vernes - 1180 Rolle (Manigley + Petits Pêcheurs)
16. 20777 - Buvette de la Plage - 1180 Rolle
17. 21028 - Au Maupas - 1180 Rolle
18. 21041 - Ch. des Abattoirs - 1180 Rolle
19. 21080 - Grand-Rue 43 - 1180 Rolle
20. 21196 - Au Maupas - 1180 Rolle
21. 21199 - Parking du Port - 1188 Rolle
22. 21270 - Rue du Temple 7B - 1180 Rolle

## 10.2. Les bâtiments du Camping et du Tennis ne sont-ils pas des biens de rendement ?

Réponse de la Municipalité :

*Le Tennis Club n'est pas un bien de rendement, compte tenu que ce dernier ne génère pas d'entrée financière pour la Commune. Les charges (amortissement, eau, électricité, entretien des terrains, entretien du bâtiment, etc.) pour les années passées sont les suivantes :*

- 2020 : Fr. 25'412.- (dont Fr. 21'000.—d'amortissement)
- 2021 : Fr. 28'268.- (dont Fr. 21'000.—d'amortissement)

*Il est à relever que l'amortissement se termine en 2022.*

*Concernant le camping :*

*Détail des revenus et charges 2020 et 2021 :*

- 2020 : Revenus Fr. 349'620.--, Charges Fr. 152'438.--, Revenu net : Fr. 197'182.--
- 2021 : Revenus Fr. 431'014.--, Charges Fr. 180'486.--, Revenu net : Fr. 250'528.-

## 10.3. Existe-t-il un objectif de rentabilité pour ce portefeuille immobilier ?

Réponse de la Municipalité : *La Commune n'a pas d'objectif direct au niveau de la rentabilité des différents objets loués, toutefois chaque objet résilié (place de parc, appartement, etc.) est analysé par la gérance CoGestim et les ST, afin que les nouvelles locations correspondent parfaitement au prix du marché immobilier.*

## 10.4. Quel est l'outil utilisé pour gérer à l'interne ce portefeuille immobilier ?

Réponse de la Municipalité : *Les outils pour la gestion interne sont principalement composés de tableaux Excel (utilisé également par CoGestim).*

Commentaire de la CoGest :

La CoGest est surprise de la difficulté de la Municipalité à fournir des renseignements précis sur son parc immobilier. La CoGest reviendra encore une fois sur le sujet dans son analyse 2022.

## B. Revue par la CoGest du rapport de gestion de la Municipalité

La CoGest remercie la Municipalité et reconnaît la qualité du rapport de gestion. Plusieurs remarques ont été faites à la Municipalité. Elles ont été prises en compte dans la version finale du rapport. La CoGest relève que certains postulats mentionnés dans le rapport sont passablement anciens et sont encore en cours de traitement. La commission invite la Municipalité à y donner des réponses rapidement.

La CoGest estime qu'il serait utile de connaître les statistiques de fréquentation du site web, du guichet virtuel et des pages des réseaux sociaux de la commune, afin de voir si ces outils répondent correctement à la demande de la population. Des statistiques sur la fréquentation du camping et sur l'utilisation des vélos libre-service seraient également intéressantes.

Concernant les résultats des votations et élections (p.17), la CoGest estime qu'il serait intéressant d'y mentionner aussi les résultats détaillés pour la commune de Rolle.

## C. Revue 2020 des vœux de la CoGest

La CoGest a également contrôlé le suivi de ses vœux concernant l'année 2020 et reprendra certains sujets pas encore traités dans le rapport 2022.

## D. Vœux de la CoGest 2021

1. La CoGest souhaite une amélioration de l'ergonomie du site web de la commune et en particulier concernant les documents du Conseil. Les documents devraient être indexés et la recherche améliorée.
2. La CoGest souhaite que lors de votations et d'élections, les scrutateurs soient choisis dans l'ensemble des votants et non uniquement parmi les membres du Conseil. Ceci afin d'améliorer la transparence et de promouvoir l'intérêt des citoyens aux affaires publiques.

## E. Conclusions

A l'unanimité des membres présents, la commission de gestion,

- accepte le rapport de gestion de la Municipalité 2021;
- donne décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2021

et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### Le Conseil communal de Rolle,

- vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité;
- lu et entendu le rapport de la commission de gestion,

### approuve

la gestion de l'exercice 2021 et en donne décharge aux organes responsables.

Au nom de la commission de gestion,

Rolle, le 9 juin 2022

Le Président



Federico Rapini

Le Rapporteur



Olivier Paley